



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint Denis, le 12 décembre 2007

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie

ARRETE N°4262 SG/DRCTCV
Enregistré le 12.12.2007

Portant composition nominative de la
Commission Tripartite Locale compétente
Pour les questions relevant de l'Équipement et des transports
En matière de transfert des routes nationales à la Région

LE PREFET DE LA REUNION
Officier de la Légion d'Honneur,

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le code général des collectivités locales ;
- Vu le décret n°2005-529 du 24 mai 2005 portant création des commissions tripartites locales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°3663/SG/DRCTCV du 21 décembre 2005 portant création de la Commission Tripartite Locale pour la mise en œuvre de la loi 2004-809 du 13 août 2004 ;
- Vu la désignation de leurs représentants par le Directeur Départemental de l'équipement, le Conseil Régional,
- Après consultation des syndicats concernés le 20 septembre 2007;
- Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

1)Article 1 : sont désignés pour siéger au sein de la commission tripartite locale, dans sa formation visée à l'article 2 – 3) de l'arrêté préfectoral 3663/SG/DRCTCV du 21 décembre 2005 , pour les questions intéressant le transfert des routes nationales à la Région au 1^{er} janvier 2008 :

Au titre du Collège des représentants des services déconcentrés de l' Etat :

Titulaires : M. Jean Luc Masson
M. Vincent Malfere
M. Yvan Lefeuvre

Suppléants M. Marc Tassone
M Ivan Martin
M. Philippe Raynaud

Collège des représentants de la Région :

Titulaires : M. Pierre VERGES
M. Philippe BERNE
M. Yvon VIRAPIN-KICHENIN

Suppléants Mme Marie-Pierre HOARAU
M. Alain ARMAND
M. Raymond MOLLARD

Collège des représentants du personnel de la fonction publique d' Etat :

-Représentants de la CGTR

-

Titulaires : M. Yvrin MOUNOUSSAMY
M. Olivier FONTAINE
M. Gabriel MOUTOUVIRIN

Suppléants M. Dominique ETHEVE
M. Eric CHOLLET
M. Philippe MINATCHY

Représentants de la CFDT:

Titulaires : M. Patrice ETHEVE
M. Barthélémy HOARAU

Suppléants : M. Anthony ABEILARD
M. Pascal HOAREAU

Représentants de F.O.:

Titulaire : M. Marcel AZUM

Suppléant : M. Janick CIDNEY

Article 2 : Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chaque membre de la présente commission et qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 12/12/2007

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Signé : Franck-Olivier LACHAUD